

la satisfaction à donner aux seigneurs de Capres, de Morbecque et autres; la reprise des négociations avec le roi, par l'entremise de l'ambassadeur de l'Empereur, sur la base que la *religionsvrede* subsistera dans les provinces où elle est introduite; la convocation à faire des états généraux pour le 4<sup>er</sup> mars.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 170.  
— Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 297. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 2.

1576. — Condé, 31 décembre 1578 et 1<sup>er</sup> janvier 1579. Sommaire du discours et légation faite par messire Jean de Bourgogne, seigneur de Froidmont et conseiller d'État, et M<sup>o</sup>. Gilles Martini, docteur ès lois et secrétaire de la ville d'Anvers, à monseigneur le duc d'Anjou, défenseur des Pays-Bas, à l'instance de messieurs les députés des états généraux des Pays-Bas. (Titre textuel.) C'est la réponse du duc d'Anjou à l'instruction du 27 décembre (n<sup>o</sup> 1564). Le duc y rappelle tout ce qu'il a fait pour les Pays-Bas. Sur le point concernant son départ, il s'exprime ainsi : « Véritablement, Son Altèze sçait » que les occasions pour lesquelles le roy son frère désire son » retour en France, sont très-urgentes et ont besoin de la » présence de Son Altèze ; mais, toutes et quantes fois que les » estatz auront parfaicte cognoissance du bien que sa grā- » deur leur a procuré, et qu'ilz donneront occasion à Son » Altèze de séjourner en ces pays avec la splendeur conve- » nable au premier lieu et rang qu'il tient de la très-noble et » très-illustre maison de France (après le roy son frère), » ensemble les commoditez qui doibvent accompagner un » grand prince, lors Son Altèze, en quelque lieu qu'elle soit, » préférant leur bien à son particulier, leur fera, par tous » moyens possibles, sentir le fruit de son assistance..... » Quant aux troupes françaises étant en Flandre, il répond qu'il en a déjà fait retirer vingt-six compagnies, et qu'il fera retirer ce qui en reste le plus tôt possible. Il réclame des états la

prompte convocation de l'assemblée générale, « pour faire  
 » apparoir par les effectz qu'ilz recognoissent sa magnanimité  
 » et débonnaireté. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 26 v°,  
 et MS. d'Alegambe, t. I, fol. 270. — Arch. de la  
 Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 2,  
 et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 198.

1577. — *Condé, 1<sup>er</sup> janvier 1579.* Lettre écrite aux états  
 généraux par le seigneur de Froidmont et le secrétaire Mar-  
 tini. Ils envoient aux états la réponse du duc d'Anjou aux  
 articles de leur instruction (voy. le n° 1576).

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 25 v°.  
 — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-  
 1583, fol. 6 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 1.

1578. — *Anvers, 1<sup>er</sup> janvier 1579.* Remontrance du sei-  
 gneur des Pruneaux aux états généraux. Après avoir déploré  
 « le désordre qu'il voit advenir en leur Estat » par les « cau-  
 » telles et subtilitez d'un grand nombre d'artificieux ennemis  
 » de la patrie et de la liberté », il se plaint des calom-  
 nies auxquelles le duc d'Anjou n'a cessé d'être en butte,  
 depuis « la première fois qu'ilz l'ont recherché pour venir à  
 » leur ayde », et il fait surtout allusion à ce qui s'est passé en  
 dernier lieu à Mons, où l'on a suscité le peuple à dire « que  
 » Son Altèze avoit voulu surprendre la ville et s'en rendre le  
 » maistre. » Il s'attache à faire voir que si le duc avoit eu ce  
 dessein, rien ne lui étoit plus facile que de l'exécuter, lorsqu'il  
 avoit dans cette ville plus de six mille Français, parmi lesquels  
 quatre cents gentilshommes, et douze mille arquebusiers près  
 de là. Il termine, en demandant une résolution sur la convo-  
 cation des états généraux et la réparation de l'outrage que le  
 seigneur de Bonyvet a reçu à Gand.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 19. —  
 Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*,  
*depeschen*, 1579-1583, fol. 1, et *Acta statuum Belgii*,  
 t. II, pièce 4.

1579. — *Bruxelles, 1<sup>er</sup> janvier 1579.* Lettre des bourgmestres, échevins, receveurs et conseil de Bruxelles aux états généraux. Ils leur mandent qu'ils ont député quelques personnes des trois membres de la ville pour les requérir, selon leurs promesses, de tenir leur assemblée à Bruxelles, « comme ville choisie de toute ancienneté pour résidence des » princes naturels et gouverneurs de ce Pays-Bas, et comme » plus propice et commode pour faire ladicte assemblée. » Ils espèrent que les états généraux feront droit à leur demande » en respect de tous bons et loyaux services par ladicte ville » faicts, jusques à s'exposer à estre totalement ruinée et jusques aux fondamens démolie pour la conservation du bien » de la cause commune. »

Arch. du royaume : cop.

1580. — *Anvers, 1<sup>er</sup> janvier 1579.* Acté par lequel les états généraux requièrent l'archiduc Mathias de révoquer les collations d'offices et de bénéfices faites par lui en faveur de personnes non qualifiées pour en être revêtues, et de n'en conférer aucune à l'avenir sans leur avis.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 1.

1581. — *Anvers, 2 janvier 1579.* Lettre des états généraux au seigneur de Masnuy (N. d'Aubermont), gouverneur de Saint-Omer, afin qu'il ne se laisse prendre aux belles promesses des ennemis de la patrie, mais s'oppose au contraire à leurs machinations.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 1.

1582. — *Anvers, 5 janvier 1579.* Lettre des états généraux aux états des provinces, afin qu'ils fournissent respectivement leur contingent dans la partie du traitement de l'archiduc Mathias qui est à leur charge. (Les finances payaient 56,000 florins de ce traitement; les provinces devaient en payer 84,000.)

Arch. du royaume : *États généraux*, t. II, fol. 104. —

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 2.

1585. — *Anvers, 5 janvier 1579.* Lettre des états généraux aux échevins, conseil et bourgeois de Mons. Les discours qui se faisaient sur ce que le corps de leur ville était « tombé en » aulcung malentendu, » avaient rendu les états « fort perplexes » ; aussi ont-ils été contents d'apprendre que les affaires s'y « acheminent à ung repos et appaisement. » Ils les prient affectueusement de « faire acheminer les affaires de » bien en mieulx, affin que le succès puist servir de repos, » paix et tranquillité à la patrie. »

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 24. —  
Arch. de la Haye : rég. *France, depeschen*, 1579-1585, fol. 5.

1584. — *Liège, 5 janvier 1579.* Lettre du comte de Schwartzenberg, ambassadeur de l'Empereur, aux états généraux, pour excuser son long séjour à Liège, et leur annoncer son arrivée prochaine à Anvers.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 3. — Arch. de la Haye : rég. *Hoochduits. depeschen*, 1570-1579, fol. 91, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 5.

1585. — *Château de Juliers, 4 janvier 1579.* Lettre du duc Guillaume de Clèves aux états généraux, pour se plaindre de ce que le conseil de Brabant l'a cité devant son tribunal, et a même décerné un mandat contre lui et ses conseillers, par le motif qu'il a fait arrêter et confisquer dans ses terres de la monnaie fausse et contrefaite frappée par le comte Guillaume Vanden Bergh, au mépris des ordonnances de l'Empire.

Arch. de la Haye : *Tweede loopende lias*, 1578-1579.

1586. — *Gand, 5 janvier 1579.* Le prince d'Orange aux états généraux. Il leur envoie copie de la réponse du duc d'Anjou aux articles qui lui ont été proposés, et les informe

que les choses s'achement, à Gand et dans tout le pays, vers une bonne paix.

*Correspondance de Guillaume le Taciturne, etc.*, IV, 156. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 26. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 6. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 22, et 9258, p. 137. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 11.

1587. — *Anvers, 5 janvier 1579*. Lettre des états généraux au prince d'Orange, afin qu'il veuille s'employer auprès des marchands d'Anvers, pour que ceux-ci leur prêtent l'argent dont ils ont besoin, et qu'il leur donne aussi son avis sur les points et articles que le comte de Schwartzenberg leur a proposés.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 2 v°.

1588. — *A l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, 6 janvier 1579 (1)*. Lettre des états d'Artois et des députés de Hainaut et de Douay aux états généraux. Personne ne doit s'étonner s'ils ont vu avec déplaisir plusieurs des provinces unies enfreindre les points et articles de l'union et de la pacification de Gand, « si avant mesmement que d'avoir amené Son Altèze, conseil d'Etat et les estatz généraulx à décerner et édicter mandements du tout contraires et préjudiciables, voire au principal point d'icelle, à sçavoir de la sainte foy et religion catholique romaine : dont sont ensuivies et effectuées scandales et ruines irréparables, à la honte et confusion perpétuelle de ces Pays-Bas. » Ce qui est surtout déplorable, c'est que, nonobstant des remontrances réitérées, on n'a fait « quelque démonstration, du moins condigne et suffisante, de y pourveoir, et que, au contraire, l'on voit évidemment que tout

---

(1) Dans le *Recueil des lettres, actes et pièces, etc.*, cette lettre est datée du 5 janvier; mais elle porte la date du 6 dans les *Documents historiques inédits* et dans tous les recueils manuscrits que nous citons.

» tend et tire à une totale ruine et désolation. » Dans ces circonstances, ils ont cru devoir rechercher les moyens de redresser les affaires, et notamment de parvenir à une réconciliation avec le roi. Cependant ils prient les états généraux de leur faire connaître, dans le courant du mois, leurs intentions relatives au maintien de la pacification de Gand et de l'union ensuivie, afin de se conduire en conséquence. Dans l'intervalle, ils travailleront à concevoir, de main commune, quelques points et articles propres à une brève et assurée réconciliation, lesquels ils enverront aux états généraux.

*Recueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès et besogné fait en la ville d'Arras, etc. — Documents historiques inédits, etc., I, 84. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 11. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 23, et 9238, p. 157. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, t. I, fol. 6 et 11, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 12.*

1589. — Arras, 6 janvier 1579. Manifeste des états d'Artois, des députés des états de Hainaut et des députés de la ville de Douay par lequel ils déclarent s'unir pour l'accordement de la pacification de Gand, ainsi que pour la conservation de la religion catholique, de l'obéissance due au roi et des privilèges du pays.

*Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 13. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 23, et 9238, p. 175. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, t. I, fol. 22 v<sup>o</sup>, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 10.*

1590. — Saint-Omer, 6 janvier 1579. Réponse de N. d'Aubermont, seigneur de Masnuy, à la lettre des états généraux du 2 (n<sup>o</sup> 1584). Après avoir loué la sollicitude qu'ils montrent pour le bien et repos du pays, il se plaint de la manière injuste dont ses actions sont interprétées, non-seulement par « l'ignorant vulgaire, » mais encore par ceux « qui sont ou pour » le moing doivent estre imbuz des affaires. » Ses sentiments n'en seront pourtant pas altérés; ils continueront d'être

conformes à ce qu'exigent la pacification de Gand, son serment et la conservation des privilèges du pays.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 9 et 13. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, t. I, fol. 7, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 8.

1591. — *Saint-Omer, 6 janvier 1579*. Lettre des mayeur et échevins de la ville de Saint-Omer aux états généraux, leur faisant connaître que le magistrat s'est renouvelé, la veille, à l'accoutumée, et que toutes les difficultés sont vidées au su et de l'aveu du vicomte de Gand, gouverneur de la province, et du conseil d'Artois.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 8. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 9.

1592. — *Anvers, 6 janvier 1579*. Lettre des états généraux au prince d'Orange, afin qu'il veuille s'employer auprès des états de Hollande et de Zélande pour qu'ils ne lèvent plus dans ces provinces les moyens généraux, au grand détriment du Brabant et de la Flandre, « d'aullant plus qu'ilz ne convertissent la levée qu'ilz font desdicts moyens généraulx en » bénéfice de la généralité, comme tenuz y sont, ains en leur » usage particulier..... : chose assez absurde, eu regard à » l'union, laquelle ne doit estre léonine, ains du tout esgale » et sincère. »

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1, fol. 5.

1593. — *Arras, 7 janvier 1579*. Déclaration des états d'Artois et des députés de Hainaut et de Douay par laquelle ils promettent et jurent les uns aux autres, en foi de chrétiens et de gens de bien, pour eux et leurs successeurs, suivant le contenu exprès de l'union générale, « et à l'effet et accomplissement » d'icelle, de persévérer et maintenir leur sainte foy catho- » licque, apostolique, romaine, deue obéissance de S. M. et » pacification de Gand ; aussy procurer le bien, salut, paix et

» repos de leur patrie tant désolée, conservant leurs privi-  
 » léges, droiets, franchises, coustumes et usances anciennes;  
 » de résister et opposer, par toutes voyes et manières licites,  
 » deues et raisonnables, à tous ceulx qui voudroient attenter  
 » au contraire, et à ces fins ayder, conforter et assister l'un  
 » l'autre, et de commune main employer leurs vies, corps,  
 » biens et tous aultres moyens. » Cette déclaration est précé-  
 » dée d'un long préambule où l'on retrace les infractions com-  
 » mises à l'union de Bruxelles et à la pacification de Gand par  
 » plusieurs séditeux hérétiques et perturbateurs du repos  
 » publique », et l'impunité dont ils ont joui, nonobstant les  
 » plaintes et remontrances faites à l'archiduc, aux états généraux  
 » et au conseil d'État : « démontrant par les aucuns d'avoir  
 » grand'part et intelligence à telles factions et menées; non-  
 » seulement le coulant comme par nonchallance, mais les  
 » excusant, voire déclairans par les aucuns qu'ils vouloient  
 » embrasser et défendre leur querelle, comme bonne et juste,  
 » et par aultres qu'ilz ne se tiennent obligez à ladicte pacifica-  
 » tion de Gand faite par la nécessité du temps, etc. »

*Recueil des lettres, actes et pièces plus signalés du pro-  
 grès et besongné fait en la ville d'Arras, etc.*

1594. — *Gand*, 7 janvier 1579. Lettre du prince d'Orange aux états généraux, contenant son avis sur ce qui a été proposé au duc d'Anjou et sur sa réponse. Il lui semble que, puisque ce prince a été prié de demeurer aux Pays-Bas, il faudrait l'accommoder de quelque place, telle que la ville d'Ath ou autre semblable, où il pourrait tenir sa cour et résider honorablement.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 26 v<sup>o</sup>.  
 — Arch. de la Haye : reg. *France*, *despeschen*, 1579-1583, fol. 7.

1595. — *Gand*, 7 janvier 1579. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il regrette que ceux de Hollande et de

Zélande soient cause du retard que souffre la levée des moyens généraux; il leur en écrit bien amplement.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 14.

1596. — *Anvers*, 7 janvier 1579. Lettre des états généraux au baron d'Inchy (Bauduin de Gavre), pour le remercier de ses bons devoirs et de ses avertissements.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 4 v°.

1597. — *Condé*, 8 janvier 1579. Lettre du seigneur de Froidmont et du secrétaire Martini aux états généraux. Le 5 ils sont allés à Mons. En présence du comte de Lalaing et du prélat de Maroilles, en pleine assemblée du magistrat et d'un grand nombre des plus notables habitants, ils ont remontré le grand déplaisir que le duc d'Anjou et les états avaient eu des altérations survenues en cette ville, et les conséquences fâcheuses qu'elles pouvaient avoir pour la cause commune. Le magistrat a répondu en conformité de ce qu'il écrit à l'archiduc. Les deux députés sont retournés à Condé, où ils attendent avec impatience des instructions des états.

*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III, 400. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 27 v°, et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 288. — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 7 v°.

1598. — *Gand*, 8 janvier 1579. Lettre de Bernard de Mérode, Hinckart et Dyeven aux états généraux. Selon le commandement du prince d'Orange, ils ont « besoigné à effectuer le *religionsvrede* ès villes subalternes de la province. » Maintenant, le prince avec son conseil ayant embrassé le surplus, ils jugent leur présence à Gand inutile, et demandent leur rappel.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 15.

1599. — *Maestricht, 8 janvier 1579.* Lettre de Melchior de Schwartzenberg à l'archiduc Mathias, au prince d'Orange et aux états généraux touchant les opérations militaires de l'ennemi et les mesures prises pour lui résister.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 22.

1600. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 8 janvier 1579.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Nouvelles d'Italie, d'Espagne, de Turquie. A Gènes on attend, de jour en jour, des galères d'Espagne avec des soldats et de l'argent, pour être employés à la guerre de Flandre. On écrit de Milan que le roi y fait vendre ses fiefs « et toutes » entrées des gabelles, » afin d'amasser de l'argent pour la même guerre.

Arch. d'Ypres.

1601. — *A l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, 9 janvier 1579.* Lettre des états d'Artois aux états généraux. Suivant leur promesse, ils leur envoient les points et articles qu'ils ont conçus, à grande et mûre délibération, pour parvenir à la paix et à la réconciliation avec le roi. Si, avant la fin du mois, ils ne voient pas l'accomplissement de ce qu'ils ont écrit aux états généraux, ils seront forcés de passer outre. (Suivent les points et articles susdits.)

*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III, 276. — Bibl. roy : MS. 7199, p. 57. — Arch. de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n° I, fol. 12 et 26, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 16.

1602. — *Condé, 9 janvier 1579.* Lettre du seigneur de Froidmont et du secrétaire Martini aux états généraux, pour les prier de leur faire parvenir en toute diligence leur résolution : car le duc d'Anjou est mécontent et veut partir pour la France. Une des raisons qui le déterminent est certainement l'incommodité avec laquelle il se trouve à Condé : « pour le logement » de sa personne, il se doit contenter de deux chambrettes

- » qui ne comportent ny le feu ny l'air, et, pour son repas,  
 » d'une sallette bien mal commodieuse à l'advenant. »

*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III, 402. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 28, et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 290. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 39, et 9238, p. 153. — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 8 v<sup>o</sup>.

1605. — *Château de Commines, 9 janvier 1579*. Conditions auxquelles Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, et Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, offrent au seigneur de Bours, député de l'archiduc Mathias et des états généraux, accompagné du sieur Philippe Marotelle, commune-maitre de la ville de Malines, ainsi qu'aux députés de Gand et du pays de Flandre, savoir : Philippe de Baesdorp, bourgmestre de la commune de la ville de Bruges, Hector de la Woestine, seigneur de Becelaere, avoué de la ville d'Ypres, et Jacques de le Flie, échevin du Franc, de se retirer des terres et limites de Flandre. Les principales sont que le libre exercice de la religion catholique romaine sera permis dans cette province; que les catholiques y auront au moins la moitié des églises; que les ecclésiastiques et les nobles ne tenant point le parti des Espagnols seront rétablis dans leurs biens; que les deux religions seront tenues de se comporter ensemble en toute modestie, raison et fidélité; que les prisonniers détenus à Gand seront remis en des mains neutrales, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 26 et 54. — Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n<sup>o</sup> 1, fol. 18, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 17.

1604. — *Sans date (9 janvier 1579)*. Mémoire des baron de Montigny et seigneur de Hèze, délivré au seigneur de Bours, avec le titre suivant : « Mémoire donné par nous, sousignez,  
 » à monsieur de Bours, contenant les poinctz de nostre juste  
 » demande et prétension pour noz asseurances, à la mainte-

» nue de nostre honneur, et afin que puissions, par telles fa-  
 » veurs, ressentir effectivement que Son Altèze et messei-  
 » gneurs les estatz généraux ne se défient de nous et de nos  
 » troupes, et qu'ilz veuillent s'en servir. » Après y avoir pro-  
 testé qu'ils n'ont d'autre but que l'accomplissement de la paci-  
 fication de Gand et de l'union qui l'a suivie, ils se plaignent du  
 peu de compte qu'on a tenu de leurs services, le seigneur de  
 Hèze surtout qui s'est « si volontairement faict veoir des pre-  
 » miers désirans le bien, repos et liberté du pays, » et ils de-  
 mandent, pour ce dernier, le gouvernement de Bruxelles, ou  
 de Maestricht, ou de Bois-le-Duc, ou de Lierre, et pour Mon-  
 tigny l'un ou l'autre des mêmes gouvernements, outre des  
 garanties du payement des sommes qui leur sont dues, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 32. — Arch.  
 de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n° I, fol. 16 v°.

1605. — *Au lieu abbatial de Saint-Vaast, à Arras, 9 jan-  
 vier 1579.* Lettre des états d'Artois aux états généraux. Par la  
 suscription d'une lettre des états généraux adressée au sieur  
 de Masnuy, ils ont su qu'on l'intitulait « gouverneur de Saint-  
 » Omer, » tandis que c'est M. de Rumengien qui est revêtu de  
 cette charge. Ils prient les états généraux de faire redresser  
 cette faute. « Si cela a été fait, disent-ils, pour meetre les deux  
 » seigneurs en pieques ou jalousie, ou bien si c'est pour au-  
 » sieur de Masnuy donner l'espoir d'y parvenir, pour la ré-  
 » compense dont par le contenu desdictes lettres il est allié  
 » (alléché), ne fault penser que pour cela jalousie ny ambition  
 » quelconque puist esbranler ny faire dégénérer le cœur des-  
 » dictes seigneurs, solides, comme ilz sont, d'enthière et par-  
 » faicte vertu. »

*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III,  
 275. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t IV,  
 fol. 1. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 36. — Arch. de  
 la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 20.

1606. — *Arras, 10 janvier 1579.* Lettre de Robert de Melun

aux états généraux sur le même sujet que celle des états d'Artois qui précède.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 20<sup>o</sup>.

1607. — *Anvers, 10 janvier 1579*. Lettre du comte de Schwartzenberg, ambassadeur de l'empereur Rodolphe II, aux états généraux. Le prince de Parme n'est pas disposé à admettre la médiation de l'Empereur dans les affaires des Pays-Bas.

*Documents historiques inédits*, etc., I, 87. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 44. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 91 v<sup>o</sup>, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 21.

1608. — *Maestricht, 10 janvier 1579*. Lettre de Melchior de Schwartzenberg à l'archiduc Mathias et aux états généraux, sur l'entrée des ennemis dans le château de Kerpen, et sur un trompette envoyé par le prince de Parme et le ci-devant gouverneur de Maestricht, Montedoca, avec des lettres pour le magistrat et les bourgeois de cette ville.

Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 40.

1609. — *Condé, 11 janvier 1579*. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Ainsi qu'il le leur a déjà écrit, il ne peut plus différer son départ pour la France. Il s'assure que les états, conformément aux conventions faites entre eux et lui, lui démontreront, « par bons effectz, » la souvenance qu'ils lui ont témoigné avoir, par leurs dépêches, de son assistance et du désir qu'il a eu de leur bien et avancement. Il attendra donc de leurs nouvelles et la délibération des états généraux, selon laquelle il se conduira. Comme il n'a pas eu de réponse d'eux relativement aux places de Binche, Maubeuge, Jeumont et autres occupées par ses troupes, il a mandé au comte de Lalaing de pourvoir à leur conservation. Il écrit présentement au sieur de Combelles qu'il ait à se séparer d'avec le seigneur

de Montigny et à se retirer en France avec ses troupes : voulant ainsi montrer aux états le désir qu'il a de les rendre contents en tout ce qui est de son pouvoir, « et que ces pays » n'ayent plus d'occasion de se plaindre de la foule et oppression des Francois. »

*Documents historiques inédits*, etc., I, 96. — *Bibl. roy.* : MSS. 7199, p. 40, et 9238, p. 159. — *Arch. de la Haye* : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 11 v<sup>o</sup>, et *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 26.

1610. — *Anvers, 12 janvier 1579*. Lettre des états généraux au seigneur de Froidmont et au secrétaire Martini. Ils leur font savoir qu'ils ont résolu de décharger la ville d'Ath de sa garnison, et de l'assigner pour demeure au duc d'Anjou avec sa suite, « souzb espoir que Son Altèze en recevra contentement et sera occasionnée de demourer par deçà. »

*Arch. du roy.* : *États généraux*, t. IV, fol. 52. — *Arch. de la Haye* : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 11.

1611. — *Anvers, 12 janvier 1579*. Lettre des états généraux à ceux de la ville d'Ath. Les états de Hainaut leur ont plusieurs fois fait instance de les décharger de leur garnison : ils y ont consenti, d'autant plus qu'ils espèrent qu'après la retraite de ladite garnison, le magistrat condescendra « à » accommoder l'altèze de monseigneur le duc d'Anjou avecq » sa court et suyte ordinaire sans plus, pour quelque temps. »

*Arch. du roy.* : *États généraux*, t. IV, fol. 29. — *Arch. de la Haye* : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 9.

1612. — *Anvers, 12 janvier 1579*. Lettre des états généraux au châtelain d'Ath, contenant information de ce qu'ils ont écrit le même jour au magistrat (n<sup>o</sup> 1611).

*Arch. du roy.* : *États généraux*, t. IV, fol. 31 v<sup>o</sup>. — *Arch. de la Haye* : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 11.

1613. — *Gand, 12 janvier 1579.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il vient d'envoyer à l'archiduc des lettres qu'il a reçues du duc d'Anjou et du seigneur de Froidmont. Il prie les états d'y répondre le plus promptement possible : car il ne faut pas tenir en suspens « ung prince tel qu'est Son » Altèze. »

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 13.

1614. — *Condé, 13 janvier 1579.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur envoie le seigneur de Dampmartin, pour leur faire connaître l'occasion de son séjour à Condé jusqu'à ce jour. Comme, à l'instance prière du seigneur de Froidmont et du secrétaire Martini, il a remis son départ à lundi, il a mandé à ses capitaines dans les places de Binche, Maubeuge et autres occupées par ses troupes de ne les quitter que ce jour-là.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 43, et 9258, p. 160. — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 16 v<sup>o</sup>.

1615. — *Anvers, 15 janvier 1579.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils avaient espéré que, sur la supplication et remontrance du seigneur de Froidmont, il leur aurait fait « cest honneur et faveur de ne les priver de sa présence » ; déjà ils avaient résolu de lui donner pour sa résidence la ville d'Ath, jusqu'à ce que le temps leur eût « apporté meilleure commodité ». S'il était encore possible que Son Altesse se résolût à demeurer aux Pays-Bas, ils l'estimeraient « à ung singulier » bien et faveur ». Au cas que sa résolution soit inébranlable, ils le supplient de croire « qu'ils ne faudront à lui continuer » toujours l'affection et volonté qu'ilz ont à luy faire tout » humble service, et luy monstrent par les effectz combien ilz » se sentent ses obligez » : dans cet esprit, ils maintiendront en tout et partout les traités faits avec lui. Ils ont appris avec plaisir, du seigneur des Prunéaux, que l'intention du duc est

de ne pas trop s'éloigner des frontières des Pays-Bas; ils ont, de leur côté, prié le seigneur des Pruneaux de demeurer à Anvers : de cette manière, leur correspondance pourra être entretenue régulièrement. Ils terminent en le « suppliant bien » humblement de leur pardonner s'il n'a pas deçà reçu le » traitement que sa grandeur mérite et qu'ils eussent de » tout leur cœur désiré, et le veuille imputer plustost à la » pesante charge des affaires et difficultez qui se présentent de » jour à aultre et à la multitude des provinces, qui souvent a » esté cause que les advis, ne povans si soudainement estre » donnez et receus des affaires, ont esté tirez à plus grande » longueur. » Mais, ajoutent-ils, « nous espérons qu'à l'ad- » venir, avec l'ayde de Dieu, le tout se récompensera par une » évidente démonstration, de nostre costé, d'une si bonne » volonté et affection envers icelle, qu'elle aura occasion de » tout contentement. »

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583,  
fol. 13 v°.

1616. — *Anvers, 13 janvier 1579.* Lettre des états généraux au seigneur de Froidmont et au secrétaire Martini. Ils leur envoient copie de la lettre qu'ils viennent d'écrire au duc d'Anjou, les requérant d'en seconder le contenu, et d'ajouter qu'ils ne manqueront pas de recommander aux villes de Valenciennes, Landrecies, Quesnoy et autres de donner libre passage à tous courriers et serviteurs de Son Altesse.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583,  
fol. 14 v°.

1617. — *Gand, 13 janvier 1579.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les prie d'envoyer encore trois ou quatre compagnies à Maestricht, qui a été sommé par l'ennemi, et de ne pas se laisser endormir sous ombre de la négociation de la paix.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° 1,  
fol. 30 v°.

1618. — *Arnhem, 13 janvier 1579.* Lettre de Guillaume de Mérode aux états généraux. Curieux détails sur la prise du château de Kerpen. Les ennemis menacent Cologne. Il donne les noms de ceux qui assiégèrent le château de Kerpen et l'énumération de leurs forces.

*Documents historiques inédits, etc., I, 100. — Arch. de la Haye: Ordinaris depeschenboek, t. I, fol. 31.*

1619. — *Condé, 14 janvier 1579.* Lettre du seigneur de Froidmont et du secrétaire Martini aux états généraux. Ils ont requis le duc d'Anjou de vouloir demeurer encore cinq ou six jours à Condé, et ils lui ont aussi fait instance pour qu'il différât le retrait de ses garnisons des villes de Binche, Maubeuge, Bavay, ainsi que du château de Jeumont. Le duc a enfin consenti à attendre la réponse des états jusqu'au lundi prochain.

*Arch. de la Haye: reg. France, depeschen, 1579-1585 fol. 15.*

1620. — *Anvers, 14 janvier 1579.* Lettre des états généraux aux magistrats des villes de Valenciennes, Landrecies et Quesnoy, pour les requérir de donner libre passage aux gens du duc d'Anjou, qui se retire vers la Picardie.

*Arch. de la Haye: reg. France, depeschen, 1579-1585, fol. 14 v°.*

1621. — *Gand, 14 janvier 1579.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Nécessité de secourir à tout prix Maestricht. Les négociations pour obtenir la paix traînent en longueur; le plus prudent est de se préparer à la guerre. Dans l'Artois on se sert de la religion pour semer la discorde. Le prince annonce son prochain retour à Anvers.

*Documents historiques inédits, etc., I, 103. — Rec. de la Ch. des représ., t. III, fol. 54. — Arch. de la Haye: Ordinaris depeschenboek, t. I, fol. 9 v° et 26 v°, et Acta statuum Belgii, t. II, pièce 30.*

1622. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 15 janvier 1579.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Le 15 est arrivé à Augsbourg le fils du duc de Terranova venant de Milan; il va rejoindre son père à Nuremberg. L'archiduc Ferdinand, l'archiduc Maximilien et le duc Ferdinand de Bavière partent en compagnie, par la poste, pour assister aux noces du duc de Ferrare avec la fille du duc de Mantoue. On dit pour vrai (et des lettres de Rome du 27 décembre le confirment) que le roi d'Espagne donne sa fille en mariage à l'Empereur, et que le cardinal de Burgos l'amènera prochainement en Allemagne. On écrit de Prague que l'Empereur avait désigné le seigneur de Pernstein et le seigneur de Rosemberger pour le représenter dans les négociations de la paix à Cologne, mais qu'il a suspendu l'ordre de leur départ et contremandé le duc de Terranova, jusqu'à ce que les états généraux aient envoyé leurs députés en cette ville.

Arch. d'Ypres.

1623. — *Anvers, 15 janvier 1579.* Lettre des états généraux au prince d'Orange, afin qu'il veuille munir de ses lettres d'autorisation et de faveur les sieurs Nicolas de Voocht, échevin d'Anvers, Jaspas Van Sierck, colonel de la même ville, et Jean de Wynson, qu'ils envoient vers les états de Hollande et de Zélande, pour lever les deniers que ceux-ci doivent fournir, aux termes de leurs accords acceptés par les états généraux.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 28.

1624. — *Anvers, 16 janvier 1579.* Instruction des états généraux pour les sieurs Nicolas de Voocht, Jaspas Van Sierck et Jean de Wynson.

Arch. de la Haye : *Ordinaris depeschenboek*, n° I, fol. 28.

1625. — *Condé, 16 janvier 1579.* Lettre du seigneur de Froidmont et du secrétaire Martini aux états généraux. Ayant

reçu les lettres des états du 12 et du 13 (n<sup>os</sup> 1610 et 1616), ils ont déclaré au duc d'Anjou leur résolution de lui offrir la ville d'Ath pour sa demeure. Il a répondu qu'il était content de s'y aller tenir pendant quelques jours, espérant que, si les affaires de France le pressent de partir pour ce royaume, les états n'y mettront pas obstacle.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 289. —

Arch. de la Haye : reg. *France*, *despeschen*, 1579-1583, fol. 15 v<sup>o</sup>.

1626. — *Ath*, 16 janvier 1579. Lettre de Robert de Trazegnies, seigneur de Sepmeries, gouverneur d'Ath, aux états généraux, afin qu'ils effectuent leur intention de retirer la garnison de cette ville : car lui, le magistrat et les habitants ne désirent que de demeurer en l'union jurée.

Arch. de la Haye : *Ordinaris despeschenboek*, n<sup>o</sup> 1, fol. 27 v<sup>o</sup>.

1627. — *Anvers*, 16 janvier 1579. Lettre des états généraux aux prévôts, jurés, mayeurs, échevins et consaux de la ville de Tournay. Ils les requièrent instamment de leur faire tenir tous les deniers qu'ils ont à la main, « pour seconder les » finances qu'ils sont praticquans en toute chaleur. » Ils espèrent, moyennant cela, tellement contenter le peuple, « que ses » clameurs montans au ciel seront apaisées et devant Dieu et » devant le monde. » Ils disent, dans le préambule de cette lettre, que, faute par les consaux d'avoir rempli leur devoir, » le peuple se voit aujourd'huy quasy réduict en chemise et » pourpoinet. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 2.

1628. — *Prague*, 16 janvier 1579. Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux. Il a appris avec plaisir, par le rapport du comte de Schwartzenberg, que non-seulement ils sont disposés à traiter de la paix, mais encore qu'ils consentent à une suspension d'armes pendant plusieurs semaines. Il attend prochainement le duc de Terranova, à qui il en fera

part. Il ne tardera pas à désigner le jour où ses commissaires, avec ceux du roi et des états, s'assembleront à Cologne.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 4. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *Hoochduits. depeschen*, 1576-1579, fol. 106.

1629. — *Gand*, 17 janvier 1579. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il a mandé aux capitaines étant à Ath d'y laisser entrer le duc d'Anjou, et de donner ordre à ce que leurs soldats en sortent avec le plus de modestie possible.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 16 v<sup>o</sup>.

1630. — *Culembourg*, 17 janvier 1579. Lettre de Philippe d'Asselières aux états généraux. Affaires militaires.

*Documents historiques inédits*, etc., I, 106. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 86. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. II, pièce 53.

1631. — *Anvers*, 18 janvier 1579. Lettre du seigneur des Pruniaux aux états généraux. Il a vu leur réponse du 12 janvier à l'ambassadeur de l'Empereur. Il semble que par-là ils n'observent pas ce qu'ils ont promis au duc d'Anjou, savoir : « de ne se submettre entre les mains de personne sans l'avis » et consentement de Son Altèze. »

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 17.

1632. — *Anvers*, 18 janvier 1579. Déclaration des états généraux, que, « pour monstrier la bonne affection qu'ilz ont » à la paix, repos publicq et de demourer en l'obéissance deue » au roy, s'ilz soyent rencontrez en raison, » ils se remettent du traité de la pacification à l'Empereur, de la même manière que l'a fait le roi catholique.

*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III, 292. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. IV, fol. 9 v<sup>o</sup>. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 37.